

# SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2014

~~~~~

**Date de convocation : 12 Février 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix sept février, à dix huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice.

Secrétaire de séance : Sarah LAMBERT.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **1/ Validation du choix des entreprises relatifs aux travaux de mise en séparatifs des réseaux :**

Suite à l'ouverture des plis qui a suivi l'appel d'offre concernant ces travaux, une renégociation a été lancée. La commission réunie cet après-midi a examiné les nouvelles offres, dont voici le résultat :

### **Lot n°1 : voirie :**

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Entreprise LAQUET/EIFFAGE | 258 176.83 € |
| Entreprises MISSOLIN/SOLS | 261 535.59 € |
| Entreprise EIFFAGE/MIGMA  | 266 613.99 € |

Après évaluation en fonction de la valeur technique, du prix et des délais, les entreprises ont obtenu les notes suivantes :

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Entreprise LAQUET/EIFFAGE | 86/100 |
| Entreprises MISSOLIN/SOLS | 67/100 |
| Entreprise EIFFAGE/MIGMA  | 34/100 |

Vote : après concertation, et au vu des résultats, les élus décident à l'unanimité de confier les travaux aux entreprises LAQUET/ EIFFAGE pour un montant de travaux de 258 176.83 €

### **Lot n°2 : réseaux :**

Entreprises BRUN, RODARI et FERRAND : 684 665.24  
Entreprise ELTP : 790 085.06

Après évaluation en fonction de la valeur technique, du prix et des délais, les entreprises ont obtenu les notes suivantes :

Entreprises BRUN, RODARI et FERRAND : 64/100  
Entreprise ELTP : 41/100

Vote : après concertation, et au vu des résultats, les élus décident à l'unanimité de confier les travaux aux entreprises BRUN, RODARI et FERRAND pour un montant de travaux de 684 665.24 €

Ces travaux, composés d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle, sous réserve d'obtenir des subventions, sont programmés pour débuter en avril 2014. Un huissier va prendre rendez-vous avec les riverains avant le début des travaux, et la municipalité programmera une réunion d'information ouverte à tous les habitants, en présence des entreprises chargées du chantier.

## **2/ Débat d'orientation budgétaire - DOB**

Comme l'année précédente, Madame le Maire présente aux élus un document comportant des éléments qui permettront d'alimenter le débat. Il s'inscrit dans le contexte économique et réglementaire national. Il donne des tendances sur les orientations en termes de fonctionnement et d'investissement pour les budgets à venir.

Dans un souci de simplification, l'actuelle municipalité souhaite présenter un budget de transition, que la nouvelle équipe municipale pourra modifier si elle le souhaite en cours d'année.

## **3/ Tarifs de l'eau 2014**

Deux simulations d'évolution de tarifs sont présentées au conseil :

### **a-Tarifs 2013 pour mémoire:**

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Abonnement eau :              | 78 €      |
| Consommation eau hiver :      | 1.32 €/m3 |
| Consommation eau été :        | 2.64 €/m3 |
| Abonnement assainissement :   | 51 €      |
| Consommation assainissement : | 1.13 €/m3 |

### **b-Tarifs 2014 : hypothèse n°1**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Abonnement eau :              | 78 €             |
| Consommation eau hiver :      | <b>1.35 €/m3</b> |
| Consommation eau été :        | <b>2.70€/m3</b>  |
| Abonnement assainissement :   | 51 €             |
| Consommation assainissement : | 1.17 €           |

### **Tarifs 2014 : hypothèse n°2**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Abonnement eau :              | 78 €             |
| Consommation eau hiver :      | <b>1.40 €/m3</b> |
| Consommation eau été :        | <b>2.80 €/m3</b> |
| Abonnement assainissement :   | 51 €             |
| Consommation assainissement : | 1.30 €           |

Après délibération et à l'unanimité, les élus votent pour les tarifs de l'hypothèse n°2, ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

## **4/ Vote des quatre taxes :**

L'effort fiscal est actuellement en deçà de la moyenne nationale. Le conseil s'est engagé depuis deux ans à effectuer une légère augmentation des taux des taxes foncière et foncier bâti afin de se rapprocher progressivement des taux de la strate.

Si les élus cherchent à se rapprocher des moyennes, c'est pour ne pas être pénalisés au niveau des subventions futures.

Pour mémoire, les taux votés en 2013 sont 14.47 % pour la taxe d'habitation et 8.5% pour la taxe du foncier bâti, 52.43 % pour le foncier non bâti et 24.93 pour la CFE.

Les élus, après concertation, ont voté à 11 voix pour et 1 abstention un taux de **9 % pour le foncier bâti**, et le maintien des taux des autres taxes.

### Subventions aux associations

Les élus, après concertation, ont voté à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes, sous réserve de recevoir par écrit la demande de subvention accompagnée du bilan financier complet.

| <b>NOM DES ASSOCIATIONS</b>                 | <b>Demande</b> | <b>Proposition 2014</b> |
|---------------------------------------------|----------------|-------------------------|
| AMITIE ET PRESENCE                          | NON            | 50.00 €                 |
| ANACR                                       | OUI            | 50.00 €                 |
| ANEV (Elus du Vin)                          | OUI            | 80.00 €                 |
| ASS . AIDE A DOMICILE (4.50 € par habt)/669 | OUI            | 3 010.00 €              |
| ASS FAMILIALE DU NYONSAIS                   | OUI            | 100.00 €                |
| ASS SAPEURS POMPIERS DROME                  | OUI            | 100.00 €                |
| ASS. LOCALE URGENCE                         | NON            | 100.00 €                |
| ASS. PARALYSES DE France                    | OUI            | 50.00 €                 |
| ASSOCIATION CONTES ET RENCONTRES            | **             | 100.00 €                |
| ASSOCIATION PATRIMOINE VENTEROLAIS          | OUI            | 300.00 €                |
| ASSOCIATION RIVERAINS CANAL                 | OUI            | 150.00 €                |
| AVAM                                        | OUI            | 1 325.00 €              |
| BASKET CLUB DE NYONS                        | OUI            | 50.00 €                 |
| COMITE DES FETES DE VENTEROL                | OUI            | 2 200.00 €              |
| COOPERATIVE SCOLAIRE                        | OUI            | 0.00 €                  |
| COOPERATIVE SCOLAIRE TRANSFERT              | OUI            | 200.00 €                |
| EMALA (59 enfants)                          | OUI            | 590.00 €                |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR                     | OUI            | 50.00 €                 |
| MAISON RURALE RICHERENCHES                  | NON            | 200.00 €                |
| MEMOIRE DE LA DROME                         | OUI            | 76.00 €                 |
| PARENTS D'ELEVES                            | OUI            | 250.00 €                |
| PLANNING FAMILIAL                           | NON            | 80.00 €                 |
| PREVENTION ROUTIERE                         | OUI            | 76.00 €                 |
| SECOURS CATHOLIQUE                          | NON            | 100.00 €                |
| SKI CLUB NYONSAIS                           | OUI            | 100.00 €                |
| SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE GRELE            | OUI            | 2 514.00 €              |
| <b>TOTAUX</b>                               |                | <b>11 901.00 €</b>      |

\*\* spectacle en échange d'une participation au cachet du conteur

| <b>DEMANDES DEPOSEES POUR 2014</b>      |     |                    |
|-----------------------------------------|-----|--------------------|
| ASSOC. SCLEROSE EN PLAQUES              | OUI | NON                |
| ASSOCIATION ABRACADAS'SCRAP             | OUI | 50.00 €            |
|                                         |     |                    |
| <b>TOTAL GENERAL BUDGET LIGNE 65748</b> |     | <b>11 951.00 €</b> |

### **3/ Subvention exceptionnelle:**

D'autre part deux demandes de subvention sont à évoquer : un courrier d'une lycéenne sollicitant une aide financière pour un BAFA, et la prise en charge de la réfection du sol du bistrot, qui en fait est à la charge du propriétaire, donc de la municipalité pour un montant de 1141 €

Après concertation, les élus décident à l'unanimité d'accorder sur le budget de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 1141 euros pour rembourser les travaux de sol du bistrot, et demande à la lycéenne de transmettre plus d'information sur le coût du BAFA pour prendre une décision au prochain conseil municipal.

### **4/ Don APAVEN :**

L'association vient de nous faire parvenir un chèque de 10 000 euros pour soutenir le financement des travaux du Temple. Afin de valider ce don, la trésorerie nous demande un accord officiel par délibération. Accord à l'unanimité.

### **5/ Transfert de maîtrise d'ouvrage- Aménagement de la traverse du village :**

Une convention a été proposée par le Département, dans le cadre du projet d'aménagement du village, dans laquelle le Département transfère à la commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage telles que décrites dans la convention article 4 (modalités techniques, financières et administratives). Accord à l'unanimité.

### **6/ Négociation de contrat groupe d'assurance statutaire du CDG :**

Le centre de gestion de la Drôme sollicite la municipalité pour lui donner mandat afin qu'il puisse lancer une consultation en matière de contrat d'assurance « risques statutaires». Accord à l'unanimité des membres du conseil.

### **7/ Dossiers en cours - divers:**

- Document unique pour la Santé et la Sécurité au Travail : Celui établi en 2006 n'ayant pas été validé par les instances, ni mis à jour, le CDG nous a demandé de revoir notre copie en faisant appel à l'association ECTL. Monsieur Sénac est actuellement à l'œuvre et pense avoir terminé d'ici Mai. Il suffira ensuite de le mettre à jour chaque année.
- Mme le Maire a demandé à Fred Besson un devis concernant une sonorisation portable. Il nous propose un matériel fiable (de pro) pour la somme de 871,74 € HT. Devis à affiner avec lui. Cela semble nécessaire, ce matériel serait utilisé pour les différentes cérémonies qui se déroulent tout au long de l'année. Le prochain conseil prendra la décision définitive.

- Le président de la CVE informe que mardi 15 Avril à 18h se tiendra la réunion d'installation du nouveau Conseil Communautaire.  
Le jeudi 24 Avril à 18h, l'ordre du jour du Conseil Communautaire sera le DOB.  
Et le mercredi 30 Avril l'ordre du jour du Conseil Communautaire sera le vote du Budget.

Le Président demande au nouveau conseil d'adresser à la CCVE les coordonnées personnelles et complètes des représentants de la commune pour le 7 Avril au plus tard.

- Notre Conseiller Général nous a communiqué les subventions attribuées au titre de la dotation Cantonale :
  - 22 538 € pour un programme estimé à 45 076.00 € concernant la voirie, appelé plus communément FDAC, le reste étant pris en charge par la CCVE.
  - 16 771 + 2 096 € de la caisse de solidarité pour le projet isolation du bâtiment mairie  
5 667 + 708 € de la caisse de solidarité pour la restauration de l'église de Venterol.

La séance est levée à 21H00.

Le prochain conseil est programmé le lundi 10 mars 2014 à 18h00.